

liorer le bill, qu'il valait mieux choisir les reviseurs parmi les juges d'Ontario, que de les choisir parmi les avocats, car, dans son opinion, les juges avaient plus d'impartialité que les avocats choisis dans le barreau du Canada. Je crois que cela est vrai. Je crois que, dans plusieurs endroits, les avocats reviseurs agissent aussi bien qu'ils le peuvent, mais, en plusieurs autres endroits, ils se plaignent qu'ils ne peuvent pas comprendre l'acte. Ils disent que les changements qui y ont été faits, les mettent presque dans l'impossibilité d'en harmoniser les dispositions. Je sais que les avocats reviseurs de mon comté, sont de bons avocats, aussi francs et aussi honnêtes qu'aucun autre dans le pays ; mais l'un d'eux m'a dit que l'acte n'était pas bien compris ; puis, il blâmait le gouvernement de ne pas avoir adopté un acte plus intelligible.

L'article se rapportant aux étudiants et autres personnes fréquentant les écoles, est difficile à interpréter. Je me suis présenté à la cour de Wingham, afin de faire inscrire mon fils sur la liste, vu qu'il a vingt et un ans et qu'il est étudiant à Toronto. Le juge décida que le gouvernement, ayant abrogé l'article relatif aux étudiants, mon fils ne pouvait pas être inscrit sur la liste. Cependant, après cela, il se ravisa et permit aux étudiants de se faire inscrire ; et, lorsqu'on lui demanda : " Pourquoi avez-vous empêché le fils du Dr Macdonald de se faire inscrire ? " il répondit qu'il y avait, dans l'arrondissement, un autre étudiant du parti opposé, qu'il ne lui avait pas permis d'être inscrit et qu'ainsi, il y aurait compensation. Est-ce que cela pouvait nous satisfaire, mon fils ou moi ? Je répète donc que cette loi est un embarras, qu'elle n'est pas bien comprise et qu'elle est injuste pour le parti qui n'est pas au pouvoir. Il n'y a pas un seul membre de la droite qui puisse parler tranquillement de cette question, il n'y en a pas un seul qui admette qu'il aimerait à mettre entre les mains de son adversaire politique, la confection des listes d'après laquelle il doit être élu. Je défie les honorables membres de la droite de se lever et de dire qu'ils aimeraient revêtir de ce pouvoir leurs adversaires politiques. Il est facile de mettre un nom sur ces listes, puis, une fois qu'il y est, il en coûte au moins \$2.00 pour l'en retrancher et, quelquefois, vous ne pouvez pas vous procurer de témoignages qui satisfassent le juge. Cela est tout à fait injuste pour le parti qui se trouve dans l'opposition et, si j'étais aujourd'hui partisan du gouvernement, je dirais la même chose.

Je demande à la chambre d'étudier cette question au mérite et de donner à Ontario le droit d'inscrire sur les listes électorales, ses jeunes gens à qui cette province est disposée à donner le suffrage universel.

Relativement à la province de Québec, j'admets que les opinions de ceux qui ont parlé devraient être bien pesées. Ils déclarent qu'ils ne sont pas disposés à accorder le suffrage universel à leurs jeunes gens. Nous dépensons, dans Ontario, \$6 contre \$1 que l'on dépense dans Québec pour l'éducation, et, partant, nous donnons à nos jeunes gens, dans Ontario, une éducation qui leur permet d'exercer leurs droits d'électeurs à vingt et un ans.

M. CHOQUETTE : Je m'inscris en faux contre l'énoncé de l'honorable député.

M. MACDONALD (Huron) : Je renverrai mon honorable ami aux états statistiques publiés par ce gouvernement ; il trouvera là le montant des dépenses faites dans chaque province pour l'édu-

cation. Il verra là que, dans Ontario, nous avons dépensé, l'an dernier, \$3,935,000 pour les fins de l'éducation, tandis que, dans le Bas-Canada, l'on n'a dépensé que \$625,000 pour les mêmes fins ; c'est là, je crois, environ six dollars contre un. Je ne veux pas, en disant cela, blesser les Canadiens-français ; mais je dis cela pour démontrer que nous préparons nos jeunes gens à la vie publique et que, lorsqu'ils atteignent leur âge de majorité, nous sommes prêts à leur donner la part à laquelle ils ont droit au gouvernement de ce pays.

D'après moi, le gouvernement devrait abroger une loi qui a coûté tant d'argent et qui enlève le droit de suffrage à certaines classes, afin qu'un gouvernement plus éclairé et ami du progrès donne aux jeunes gens d'Ontario un privilège que le gouvernement tory d'Ottawa leur refuse.

M. LISTER : Il me semble, M. l'Orateur, que, chaque fois que cette question se présente devant la chambre, les honorables membres de la droite suivent leur tactique de 1885 : ils gardent le silence ou sortent de la salle des délibérations. Le gouvernement a chargé un des membres les plus capables du cabinet — certainement le meilleur *débater*, l'orateur le plus éloquent — de le défendre des attaques dirigées contre lui par l'honorable député qui a proposé cette résolution ; mais si la défense qu'il a faite pour le gouvernement, est une défense de ce bill, je déclare sans hésiter que le bill n'est pas justifiable. Les paroles que le jeune ministre de la marine et des pêcheries a, dans son inexpérience, jugé à propos d'employer, l'autre jour, à l'adresse d'un membre de la gauche, lorsqu'il a dit " qu'il avait rendu la question aussi claire que de l'eau vaseuse, " pourraient très bien s'appliquer au discours prononcé par le secrétaire d'Etat. Ce monsieur n'est guère juste dans ses critiques ; il n'est guère juste, lorsqu'il dit que le premier ministre de la province de Québec a enlevé le droit de suffrage aux fonctionnaires fédéraux. Il aurait dû continuer et dire, pour être juste, que l'honorable monsieur avait aussi enlevé le droit de suffrage à tous les fonctionnaires du gouvernement local. Je crois, comme un grand nombre, qu'il est de l'intérêt du service public que les hommes qui se sont engagés, en embrassant cet état, à se dévouer au service de ce pays, devraient ne pas être soumis aux ennuis de la politique, que, du moment qu'ils deviennent les serviteurs du gouvernement, ils devraient cesser d'être partisans ; et je crois exprimer les sentiments de la grande majorité des fonctionnaires publics de ce pays, en disant que si le gouvernement tenait compte de leur désir, il ne leur demanderait pas de voter pour un parti ou pour un autre.

L'honorable monsieur nous a dit que ce débat de 1885 était un débat scandaleux. Il parle de chose qu'il ne connaît pas. Il n'était pas dans la chambre, et il a admis qu'il n'avait même pas pris la peine de parcourir le débat qui a eu lieu en cette circonstance.

Nous a-t-il dit que le bill présenté par le gouvernement, était le bill le plus scandaleux qui ait jamais été présenté dans un parlement libre ? Nous a-t-il dit que si ce bill avait été adopté tel qu'il fut présenté par le premier ministre, il aurait baillonné les électeurs de ce pays et que, si la loi est telle qu'elle est aujourd'hui, c'est grâce aux efforts de la gauche de cette chambre ? Nous a-t-il dit que, pendant que les membres de la gauche luttaient